



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E112380

VALABLE JUSQU'AU 19/01/2027

ÉDITÉ LE

02/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2012

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Raison sociale : SAS FALCON

ZONE ARTISANALE DU MARTINET
15300 MURAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AURILLAC 750912974

Téléphone : 04 71 20 09 31

Fax : 04 71 20 09 31

Siret : 750 912 974 00029

Portable : 06 80 47 34 04

Code NACE : 4332A

Site Internet : <http://www.entreprise-falcon.fr>

Numéro caisse de congés payés : 83 07177

E-mail : contact@entreprise-falcon.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

GROUPAMA 413944020003

FALCON NICOLAS FRANCOIS PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 413944020003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Menuisier) | 15/11/2022 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 12/12/2023 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1